

**TERMES ET CONDITIONS OneAutomotive DriveSecure
GARANTIE 5 ANS / 200 000 KM
OneAutomotive**

Tous les nouveaux véhicules BAIC & DFSK & Forthing & JAC & Livan & SWM fournis par l'importateur officiel de la Belgique : OneAutomotive BV, et dont la première immatriculation est postérieure au 1er janvier 2025, bénéficient d'une garantie de 5 ans / 200.000 km.

La garantie OneAutomotive 5 ans / 200 000 km se compose de :

- Garantie constructeur de 2 ans et/ou 100 000 km et
- 3 ans et/ou 100 000 km OneAutomotive DriveSecure.

Temps et kilométrage : ce qui est atteint en premier.

Conditions de OneAutomotive DriveSecure :

DriveSecure prend en charge les réparations (pièces de rechange et main-d'œuvre) nécessaires à la remise en état de fonctionnement normal du véhicule sous garantie en cas de panne du véhicule due à une panne mécanique, électrique ou électronique survenue accidentellement, à l'exclusion de tous accidents, opérations de régulation ou de réglage du véhicule, ainsi que des pannes de voiture ou des pannes dues à l'usure normale ou à une utilisation inhabituelle du véhicule par le conducteur. L'entretien normal pendant la période couverte n'est pas couvert par la garantie.

Chaque entretien prescrit doit être effectué dans les 1000 km ou 1 mois suivant le kilométrage ou le temps prescrit par le constructeur. (Selon ce qui est atteint en premier)

Entrée en vigueur de la garantie DriveSecure : la condition est que le conducteur ait présenté le véhicule pour un entretien de 24 mois, le précontrôle DriveSecure et que son enregistrement ait été effectué en ligne. La garantie Drivesecure est exclusivement valable pour le 1er acquéreur du véhicule, et n'est donc pas cessible. Cela s'applique également à la transmission par donation ou par succession.

La garantie DriveSecure prendra fin de plein droit avant l'expiration de la période stipulée, en cas de cession du véhicule à son propriétaire (destruction, vol, saisie,....)

Quelles pièces sont couvertes par la garantie DriveSecure :

MOTEUR:

Moteur complet avec toutes les pièces mobiles internes.

ÉCHANGEUR DE CHALEUR DE :

Huile moteur, système de refroidissement, transmission automatique, turbocompresseur, condenseur de climatisation, chauffage/climatisation.

ÉQUIPEMENT DU MOTEUR MÉCANIQUE :

Liquide de refroidissement, thermostat, supports moteur, levier anti-basculement, collecteurs, injecteurs, pompe d'injection de carburant, soupape UR, conduites d'injection, pompe de transfert de carburant, carter de filtre à carburant, galerie d'injection de carburant, carter d'injection, corps de papillon, câble d'accélérateur, amortisseur de vibrations, vilebrequin et volant moteur.

EQUIPEMENT MOTEUR ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE :

Cette garantie couvre tous les composants électriques et électroniques pour l'alimentation en carburant des moteurs à essence et diesel, ainsi que tous les composants électriques et électroniques qui produisent l'allumage dans les moteurs à essence.

Démarrateur, alternateur, capteur BDP, capteur de pression d'huile, capteur de température d'huile, capteur de niveau d'huile, capteur de niveau de liquide de refroidissement, capteur de température du liquide de refroidissement, ailette de refroidissement à contact thermique, moteur de ventilateur, pompe à carburant, pompe de transfert de carburant, capteur de vitesse, soupape électrique, interrupteur de soupape ERG (sur pompe diesel), injecteurs électriques, corps de papillon (injection), soupape électrique pour l'arrêt du moteur, relais de préchauffage.

EMBRAYAGE:

Disque d'embrayage (uniquement en cas de casse ou de fuite d'huile, pas en cas de patinage de l'embrayage dû à une usure normale ou à une mauvaise utilisation par le conducteur), groupe de pression d'embrayage, palier de pression/traction d'embrayage, fourchette d'embrayage, point de pivot de la fourche, carter d'embrayage, maître-cylindre, cylindre de travail, câble d'embrayage, dispositif de réglage automatique.

TRANSMISSION AUTOMATIQUE :

Tous les composants électriques et électroniques, plaque de montage, convertisseur de couple, joint de convertisseur de couple, roue de pompe, stator, dispositif de commande hydraulique, engrenage planétaire, bande de frein (également réglable), disques d'embrayage, câble de rétrogradation.

BOÎTE DE VITESSES/DIFFÉRENTIEL :

(changement de vitesse manuel et automatique)

Odomètre, capteur de vitesse de voiture, carter de boîte de vitesses, carter(s) de différentiel, levier(s) de vitesse, tringlerie (commande de boîte), câble de sélection de boîte de vitesses, réglage du levier de commande, interrupteur de feux de recul, tous les joints du godet et du différentiel, arbre d'entrée, arbre de sortie, arbre principal, arbre primaire, arbre secondaire, maillages, bagues, engrenages, quadruple engrenage, bague de réglage, ressorts élastiques et verrous, chape de changement de vitesse, chape de sélecteur, arbres de ballabode (y compris billes, ressorts et goupilles mécaniques), engrenages, roue(s) de couronne, satellites, courses de roulement, roulements à rouleaux.

CONDUIRE:

Arbres de transmission, arbre de transmission, roulements de support, arbre à cardan, roulements d'arbre à cardan, accouplements d'arbre à cardan, essieux traversants, moyeux de roue, roulements de moyeu de roue (max. 140 000 km), carters de moyeu, joints de moyeu.

SUSPENSION:

Mc-Phersons, ressorts, plaques à ressorts, triangles et supports, fusées d'essieu, rotules, amortisseurs (à l'exclusion des fuites), barre stabilisatrice, roulement de barre stabilisatrice

DIRECTION:

Tous les composants électriques et électroniques qui augmentent le confort de direction. Crémaillère de direction, crémaillère et pignon, pignon, soufflet anti-poussière, tirant, boule de biellette de

direction, pompe haute pression de direction assistée, entraînement de pompe haute pression, direction assistée, tuyaux haute pression, réservoir d'huile, joints d'huile, cylindre de travail, embrayage de direction, carter de soupape, colonne de direction, verrouillage de la colonne de direction (réglage de la hauteur et de la profondeur), bouclier thermique de direction, mécatronique.

SYSTÈME DE FREINAGE :

Maître-cylindre de frein, servofrein, régulateur de pression de freinage, limiteur de pression de frein, étriers de frein, cylindres de frein de roue, câbles de frein à main, conduites de frein métalliques, pièces mécaniques et hydrauliques du système de freinage antiblocage (ABS).

ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES SUR ET DANS LA CARROSSERIE :

(Ne concerne que les composants installés par le fabricant en usine)

Dysfonctionnements de tous les interrupteurs électriques et électroniques, du câblage, des capteurs, des récepteurs, des mémoires du moteur et des unités de calcul telles que le chauffage des rétroviseurs extérieurs, le réglage des rétroviseurs extérieurs, le rétroviseur intérieur à atténuation automatique, le verrouillage des portes, le fonctionnement du hayon du coffre, le réglage des vitres de porte, le toit ouvrant, la capote, le nettoyage des phares, le réglage des phares, le chauffage / la climatisation intérieure (le remplissage est exclu), Chauffage inversé (les dommages et l'interruption de l'élément chauffant sont exclus), Antenne radio incorporée dans la fenêtre (les dommages/interruptions de l'élément de fenêtre sont exclus), Moteur d'essuie-glace avec mécanisme et moteur de lave-glace (les dommages causés par le gel sont exclus), Tableau de bord de l'instrument, Clignotant/Feux de détresse automatiques, Avertissement d'éclairage oublié, Chauffage des sièges, Réglage des sièges, Amortisseurs, Régulateur de vitesse, Frein à main, Système de freinage antiblocage (ABS), Commande antidérapante (ASR), ordinateur de bord, klaxon, ceintures pyrotechniques, airbag(s), boîte à fusibles, capteur de choc. Ce qui précède s'applique également en cas de défaillance mécanique, même si celle-ci n'est pas le résultat d'une cause électrique/électronique. Cela s'applique également dans le cas où un objet nommé dans le véhicule assuré n'est pas actionné électriquement/électroniquement, mais à la main ou par des moyens mécaniques.

DIVERS:

Poignée de porte, serrure de boîte à gants, fermeture du capot, serrure de porte, tuyau de remplissage du réservoir de carburant, tuyau de ventilation du réservoir de carburant, pédale d'accélérateur.

Ce qui n'est pas couvert par DriveSecure

- L'entretien normal, y compris les pièces qui doivent être remplacées ou nettoyées périodiquement, ainsi que les pièces d'usure normale, y compris les filtres, les pneus, l'échappement, y compris le convertisseur catalytique, les plaquettes de frein, les disques d'embrayage, les amortisseurs, les balais d'essuie-glace, la batterie, les batteries, les bougies d'allumage, les bobines, la garniture de toit, la charnière, les écrous et boulons, les courroies et les tendeurs, les barres stabilisatrices, le silentbloc, etc...
- Tous les fluides (gaz AC, huile moteur, huile de transmission, eau de refroidissement, liquide de frein)
- Les défauts et les dommages qui en résultent dus à la négligence, à l'incompétence ou à une mauvaise utilisation intentionnelle
- Les défauts et les dommages qui en résultent causés par l'utilisation d'un mauvais carburant, d'un carburant contaminé ou d'une quantité insuffisante de carburant. (se référant aux instructions techniques du fabricant)

- Véhicules équipés d'une installation GPL OneAutomotive non homologuée.
- Utilisation insuffisante du système de lubrification des soupapes dans les moteurs GPL
- Défauts en cas de dommages causés par la perte totale
- Bris ou dommages au pare-brise ou à d'autres vitres causés par l'usure normale ou l'impact de pierres
- Défauts dus à un accident / collision
- Les défauts et les dommages qui en résultent causés par/pendant la balade, le vol, la participation à des compétitions ou à des sports de rallye, les tests préparatoires à ces tests, la participation à des exercices militaires, l'assistance sur les lieux de catastrophes, etc
- Défauts causés par/pendant des actes de guerre, des troubles civils, des catastrophes naturelles et d'autres cas de force majeure
- Dommages aux personnes et aux biens
- Perte de revenus, frais de remorquage, frais de téléphone, frais d'hébergement, frais de location, perte de profit
- Réparation et dommages indirects dus à la pénétration d'eau, à la corrosion ou à la contamination de liquides
- Déséquilibre des roues
- Dépôt de résidus de combustion (y compris les vannes brûlées)
- Temps de diagnostic
- Conséquences d'un mauvais réglage
- Joints moteur tels que joints d'étanchéité, joints d'huile,....
- Pièces intérieures, par exemple sellerie, housse de siège, tapis, cendrier, panneau chauffant, console centrale, volant, poignée de levier de vitesses
- Lampes, lentilles
- Dommages causés par des influences extrêmes
- Négligence de tout niveau de liquide causant des dommages (y compris les pièces couvertes par la garantie en tant que telles)
- Pièces faisant l'objet d'un rappel par le fabricant
- Défauts des systèmes audio, téléphoniques et de navigation
- Travaux effectués, pièces remplacées par des réparateurs non agréés OneAutomotive
- Transformation et/ou modification du véhicule qui ne tient pas compte des spécifications du constructeur
- Remplacement des pièces d'origine par des pièces non approuvées par le fabricant, y compris les éléments filtrants.
- Mauvais entretien (ce terme désigne un entretien qui n'a pas été effectué ou qui n'est pas conforme au programme d'entretien du constructeur, ou qui n'a pas été effectué par des professionnels OneAutomotive)
- Véhicules prêtés par un garage, utilisés pour le transport de personnes et/ou de marchandises contre rémunération (taxi), ou loués pour une courte période.
- Véhicules du garage, du garagiste ou des employés du garage.
- Véhicules avec un compteur kilométrique déconnecté
- Aggravation ou extension des dommages si le conducteur du véhicule sous garantie n'a pas pris les mesures appropriées pour protéger le véhicule contre ces aggravations ou extensions.
- Les conséquences indirectes de l'arrêt prolongé du véhicule (pertes d'exploitation,....)
- Toutes les serrures de type « serrure à cylindre » ne sont pas couvertes
- Les dommages sont expressément exclus en cas d'erreur intentionnelle du conducteur, d'erreur professionnelle du propriétaire, de fausses déclarations du propriétaire et du conducteur et/ou du réparateur.